

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-32

Objet : Versement de subventions d'équipement à deux Conseils de Fabrique.

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal

Les Conseils de Fabrique des paroisses Saint-Vincent de Paul (Sablon) et Notre-Dame de Lourdes (Devant-les-Ponts) sollicitent l'aide financière de la Municipalité pour les réalisations suivantes :

- la réfection de l'installation électrique de l'église Saint-Vincent de Paul pour un montant total des travaux estimé à 3 171,96 €,
- le remplacement de l'orgue de l'église Notre-Dame de Lourdes pour un montant total qui s'élève à 6 500 €.

Les deux paroisses sont propriétaires des édifices.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Vincent de Paul ainsi qu'à la paroisse Notre-Dame de Lourdes une subvention d'équipement représentant respectivement un montant de 1 585 € et 3 249 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les demandes d'aide financière présentées par les Conseils de Fabrique des paroisses Saint-Vincent de Paul (Sablon) et Notre-Dame de Lourdes (Devant-les-Ponts),

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** verser une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un montant de 1 585 € représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de réfection de l'installation électrique de l'église,

- **DE** verser une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes d'un montant de 3 249 € représentant la participation financière de la Municipalité au remplacement de l'orgue de l'église.

Ces subventions seront versées sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

DONNE un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par ces deux paroisses.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 19

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE